

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 07 Juillet 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION :
1^{er} juillet 2022

L'an deux mil vingt deux et le sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, RECOLLON Chantal, FOURDIN Fabrice, CAFFIER Fabien, CHABRAN Fanny, L'HOPITAL Guy, BELTRAN Yves, BLUM Virginie, DURAND Pierre.

Etaient absents : AIGLON Olivier (pouvoir à CAFFIER Fabien), GLEREAN Thibault (pouvoir à BARNOUD Frédérique)

Secrétaire de séance : BLUM Virginie

D/2022-056

Objet de la délibération : Modification des Délégués au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, par délibération du 15 juin 2020, il avait été procédé à l'élection des représentants de la commune au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).

M. LIOT Julien avait été élu en qualité de délégué titulaire, M. FOURDIN Fabrice, en qualité de délégué suppléant.

Suite à la démission de Julien LIOT, il convient de désigner son remplaçant.

Madame la Maire rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit, les représentants de la commune au sein du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières :

M. FOURDIN Fabrice, en qualité de délégué titulaire (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Mme CHABRAN Fanny, en qualité de déléguée suppléante (par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Madame la Maire,

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le :

19 JUL. 2022

Publication ou notification du :

19 JUL. 2022

Affichage du compte-rendu le :

19 JUL. 2022

